



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

Objet de la délibération

CONCERTATION CITOYENNE : NOM DU PARC DE SAINT HERVÉ

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2023.03.036

CONCERTATION CITOYENNE : NOM DU PARC DE SAINT HERVÉ

Rapporteur : Peggy CACLIN

Le 22 octobre 2022 était ouvert au public le parc dit « de Saint-Hervé », racheté par la Ville en 2021. En parallèle, était proposé aux usagers ayant désormais la pleine jouissance de ce grand espace, désormais dissocié de la Maison Saint-Hervé, de faire des propositions de noms.

L'enjeu était d'offrir aux habitants une opportunité de s'approprier ce nouvel espace public.

Suite à cette phase de recensement des propositions, le Comité de pilotage (COFIL) en charge du dossier a défini une liste de 3 propositions à soumettre au vote des citoyens. La phase de vote s'est déroulée du 04 au 22 janvier 2023 et a vu s'exprimer 537 voix.

Pour rappel :

- 53 propositions de noms recevables, reçues dans les délais de la phase de dépôt fixé,
- 3 propositions votées (sous la forme du vote à choix multiple) par le COFIL le 14 décembre 2022 : Parc du Blavet, Parc Saint-Hervé, Parc Simone Veil,
- Les votes étaient possibles en ligne sur la plateforme jeparticipe.hennebont.bzh et via des bulletins papier dans les 6 urnes disposées dans la Ville.

Participation à la phase de vote du nom du parc du 04 au 22 janvier 2023

	Parc Saint-Hervé	Parc du Blavet	Parc Simone Veil	Nuls blancs /	Participation
CAK	81	37	61	1	180
Mairie	67	7	11	0	85
Espace Jeunes	1	0	1	0	2
Centre socio Culturel	22	13	3	0	38
Artothèque	15	7	3	0	25
Maison de quartier de Kerihouais	19	8	9	4	40
Plateforme jeparticipe.hennebont.bzh	139	10	18	0	167
TOTAL	344	82	106	5	537

Répartition :

- 15,2 % pour la proposition « Parc du Blavet »
- 19,7 % pour la proposition « Parc Simone Veil »
- 64,1 % pour la proposition « Parc Saint-Hervé »

Les lieux ayant recensé le plus de participation :

- 33 % des votes au CAK
- 31 % sur la plateforme « jeparticipe.hennebont.fr »
- 15,8 % des votes en mairie

Le nom retenu pour le parc est le « Parc Saint-Hervé ».

Le public, appelé à s'appropriier le lieu, s'est exprimé en commentaires, à l'oral ou à l'écrit, pour la préservation de l'histoire et du patrimoine d'Hennebont malgré son évocation religieuse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 janvier 2023,
Vu l'avis de la Commission « Ville » en date du 15 mars 2023,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** le nom « Parc Saint-Hervé ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ